



Voici le deuxième numéro de notre lettre d'information destinée à informer de nos recherches les malades atteints d'électrohypersensibilité (EHS) ou de sensibilité multiple aux produits chimiques (MCS).

Lettre d'information N°2
Mai 2016

L'ARTAC, en collaboration avec l'International Society of Doctors for the Environment (ISDE-France) organise les **27 et 28 mai à Paris** une **formation de médecine environnementale sur les hypersensibilités environnementales**. Cette formation médicale consacrée au diagnostic et au traitement de **l'électrohypersensibilité et de la sensibilité aux produits chimiques** multiples est destinée aux médecins et professionnels paramédicaux intéressés par la prise en charge de ces pathologies.

Cette formation sur deux jours réunira un panel exceptionnel d'experts médicaux et scientifiques avec pour objectif de délivrer aux participants un guide pratique de diagnostic, de traitement et d'évaluation de l'exposition.

Programme:

Diagnostic de l'habitat et de l'environnement (polluants chimiques, mycologiques et physiques)

Dr Ralph Baden, Biologiste, Ministère de la Santé Luxembourg, Division de la Santé au Travail

Les champs électromagnétiques et leurs impacts sanitaires

Pierre Le Ruz, Biophysicien, Directeur Scientifique du CRIIREM

Environnement électromagnétique et tellurique et impacts sur la santé

Alexandre Rusanov, Ingénieur Géologue

Prise en charge clinique de l'électrohypersensibilité et de la sensibilité chimique multiple : aspects diagnostiques et thérapeutiques

Pr Dominique Belpomme, Cancérologue, Président de l'ARTAC

Formes cardiovasculaires de l'électrohypersensibilité

Dr Pierre Souvet, Cardiologue, Président de l'ASEF

Etude de cas cliniques et sociaux

Dr Yveline Frilay, Dr Alexandre Rafalovitch, Médecins généralistes, Jacqueline Collard, Chimiste

Les neuromédiateurs dans les maladies chroniques environnementales

Dr Sylvie Barbier, Biologiste,

Aspects juridiques de la protection contre les champs électromagnétiques

Olivier Cachard, Professeur de Droit, Université de Lorraine

Cette formation se tiendra les 27 et 28 mai au Centre Universitaire des St-Pères,
45 rue des St-Pères, 75006 Paris.

Pour plus de renseignements sur le programme et les modalités d'inscription,
contacter l'ARTAC par mail à l'adresse philippe.artac@gmail.com ou ccampagnac.artac@gmail.com

Livres

Le droit face aux ondes électromagnétiques

Olivier Cachard, juriste, professeur de droit à l'Université de Lorraine, vient de publier un ouvrage consacré aux aspects juridiques des champs électromagnétiques.

Cet ouvrage, destiné aux avocats, décideurs politiques, médecins, associations et grand public, fait le tour des principales questions juridiques sur ce thème, à la lumière des dernières réglementations et décisions de justice prises en France et en s'appuyant sur les dernières avancées scientifiques :

- Comment et par qui les limites d'exposition sont-elles fixées ? Dans quelle mesure les chercheurs et experts sont-ils indépendants ?
- Quelles sont les règles d'implantation et de démantèlement d'ouvrages tels que les antennes relais, les lignes électriques ?
- Qu'est-ce que l'électrohypersensibilité et quelle protection juridique et sociale la personne peut elle trouver lorsqu'elle est confrontée à cette problématique ?

Malgré les apparences, nous dit l'auteur, le contentieux en matière de champs électromagnétiques est substantiel. Mais ce contentieux est peu visible et peu accessible

au grand public, ne permettant pas un égal accès à l'information, selon que l'on est un opérateur ou un simple particulier. Aujourd'hui, un certain nombre d'outils juridiques sont pourtant à la disposition des victimes pour faire valoir leur droit : la référence au trouble anormal du voisinage, dans le cadre de contentieux consécutifs à l'implantation d'antennes relais, la référence au principe de précaution lequel a valeur constitutionnelle, et plus récemment la référence à la Loi du 9 février 2015, dite « loi Abeille » relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes, qui représente une réelle avancée législative dans ce domaine.

Olivier Cachard, **Le droit face aux ondes**, Editions LexisNexis, avril 2016.



Actualité

Les compteurs Linky

Or ces compteurs présentent une double nuisance du point de vue des émissions de champ électromagnétique :

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 prévoit le déploiement général de compteurs électriques communicants à télérelevé, c'est-à-dire pouvant être interrogés et actionnés à distance, en France, en lieu et place des compteurs actuels.

d'une part, comme premier niveau de communication, Linky utilise la technologie CPL sur le réseau basse tension. Concrètement cela signifie que deux fréquences porteuses de 63,3 kHz et 73 kHz sont injectées sur le réseau 50Hz. Ces deux fréquences de modulation pulsées rayonnent ainsi en CEM artificiels sur tout le réseau électrique domestique qui n'a pas été prévu à cet effet et n'offre donc aucune protection face à cette pollution. Ces fréquences sont mesurables jusqu'à 2,5 mètres des câbles, fils et prises électriques ainsi que de l'ensemble des appareils électriques de l'habitation, engendrant une pollution quasiment générale dans l'ensemble de l'habitation.

d'autre part, un deuxième niveau de communication est assuré via un réseau de téléphonie mobile permettant la transmission des données personnelles au distributeur, sur des fréquences analogues à celle de la téléphonie mobile.

Déjà déployés depuis 2006 dans certains pays, comme l'Australie et le Canada, ces compteurs sont à l'origine de l'apparition d'un certain nombre de troubles de santé similaires aux symptômes d'électrohypersensibilité chez des personnes qui n'en étaient pas atteintes auparavant.

Il est par conséquent essentiel que les personnes atteintes d'électrohypersensibilité refusent l'implantation de ce compteur chez eux, et que la population dans son ensemble réagisse face à cette menace qui pèse sur tous, y compris sur les personnes actuellement bien portantes. Pour vous aider dans votre démarche, contacter l'association Robin des Toits qui met à disposition du public un modèle de courrier de refus à ERDF. <http://www.robindestoits.org/>.



Dernières publications

Ekici B, Tanındı A, Ekici G, Diker E. The effects of the duration of mobile phone use on heart rate variability parameters in healthy subjects, *Anatol J Cardiol*. 2016 Apr 7 : selon cette étude, l'utilisation intensive du téléphone portable est associée à une moindre variabilité du rythme cardiaque chez des sujets bien portants.

Murat Terzi, Berra Ozberk, Omur Gulsum Deniz, Suleyman Kaplan. The role of electromagnetic fields in neurological disorders. *Journal of Chemical Neuroanatomy*. Disponible en ligne, 12 April 2016.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur www.ehs-mcs.org